

Questionnaire relatif aux Objectifs du Développement Durable

Recueillir les réflexions des Gouvernements nationaux en préparation de la contribution du Secrétaire Général au groupe de travail ouvert sur les ODD

Introduction

Dans la déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, les États membres se sont accordés sur le fait que les Objectifs du Développement durable (ODD) doivent:

1. Être fondés sur l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg;
2. Respecter pleinement les Principes de Rio;
3. Être conformes au droit international;
4. S'appuyer sur les engagements précédemment pris;
5. Contribuer à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grands sommets économiques, sociaux et environnementaux, y compris le document final de Rio+20;
6. Concerner principalement des domaines prioritaires aux fins de la réalisation du développement durable, conformément au document final de Rio+20;
7. Tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux;
8. Être conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour l'après 2015;
9. Ne pas faire oublier les objectifs du Millénaire pour le développement;
10. Inclure la participation active de toutes les parties prenantes, selon le cas.

Il a en outre été convenu que les ODD doivent être :

- 1 Concrets
- 2 Concis
- 3 Faciles à comprendre
- 4 En nombre limités
- 5 Ambitieux
- 6 D'envergure mondiale
- 7 Susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales.

Le document final spécifie également que le développement des ODD devrait :

- 1 Contribuer au lancement d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable;
- 2 Contribuer au développement durable;
- 3 Faciliter la mise en œuvre et l'intégration du développement durable à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies;
- 4 Prendre en compte et concerner principalement des domaines prioritaires aux fins de la réalisation du développement durable.

Le document final de Rio+20, *L'Avenir que nous voulons*, a convenu de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le document final a également mandaté la création d'un groupe de travail intergouvernemental qui soumettra un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. Le document final indique que le processus menant aux ODD doit être coordonné avec les activités relatives au programme de développement pour l'après 2015 et que les premières contributions aux travaux du groupe prendront la forme de consultations du Secrétaire général de l'ONU avec les gouvernements nationaux.

Ci-joint le rapport de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur l'agenda de développement post-2015, *Realizing the Future We Want For All* (Version anglaise, résumé pour décideurs en version française), qui constitue l'un des plus importants apports du Secrétaire général au Groupe de travail ouvert sur les ODD. À la demande du Secrétaire général, plus de 60 entités des Nations Unies et notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE ont travaillé ensemble pour produire ce rapport, co-présidé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le PNUD. L'Équipe spéciale des Nations Unies, ou un sous-ensemble de celui-ci, sera l'entité inter-institutions appropriée ou «équipe de soutien technique» demandée dans le document Rio +20 pour appuyer les résultats du Groupe de travail ouvert sur les ODD.

Le Secrétariat demande aux États membres de bien vouloir fournir les réponses au questionnaire ci-après et de les soumettre avant le 15 Novembre 2012 à l'adresse suivante : vaturi@un.org, avec copie pour information à soltau@un.org

Questionnaire

Le document final de Rio+20 précise que les ODD doivent être en nombre limités et concerner principalement des domaines prioritaires aux fins de la réalisation du développement durable.

1. **S'il vous plaît énumérer un nombre limité, de préférence entre cinq et dix, de domaines prioritaires importants qui doivent être abordés à travers les ODD afin de contribuer au développement durable.**

- 1 **Éliminer l'extrême pauvreté et la faim,**
- 2 **Assurer l'éducation primaire pour tous**
- 3 **Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes**
- 4 **Améliorer l'état sanitaire de la population**
- 5 **Impliquer la jeunesse dans la création des emplois verts**
- 6 **Assurer un environnement durable et sûreté civile**
- 7 **Renforcer la Gouvernance et la cohésion sociale**
- 8 **Adopter des modes de production et de consommation durables**
- 9 **Promouvoir l'économie verte**
- 10 **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Les ODD «doivent tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. Ils devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour après 2015 de façon à contribuer au développement durable et à faciliter la mise en œuvre et l'intégration de ces activités à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Ces objectifs ne devraient pas faire oublier les objectifs du Millénaire pour le développement.»

(L'Avenir que nous voulons, paragraphe 246)

2. **De quelle façon les ODD peuvent s'efforcer d'équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable?**
 - a. **Refléter les dimensions sociales, économiques et environnementales au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais d'objectifs associés**
 - b. **Intégrer les OMD, convenablement modifiés / mis à jour pour l'après-2015, dans un cadre plus large du développement durable**
 - c. **Développer l'OMD 7 («durabilité environnementale») dans un certain nombre d'objectifs ayant une dimension ressources naturelles/ environnement (eau, nourriture, énergie, etc.)**
 - d. **Autre (veuillez préciser)**

Les ODD doivent «être d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales.»

(L'Avenir que nous voulons, paragraphe 247)

3. **Selon votre expérience des OMD ou d'autres objectifs existants, quelle serait l'utilisation clé des ODD pour votre pays (veuillez choisir au plus deux réponses)?**

- a. La définition des politiques nationales
- b. Influencer les allocations budgétaires nationales
- c. Examiner l'impact des politiques nationales
- d. Aborder et résoudre les principaux facteurs menant à la non-durabilité
- e. Aider à équilibrer les piliers économique, social et environnemental dans l'élaboration de politiques
- f. Guider la coopération au développement
- g. Autre (veuillez préciser)

S'il vous plaît, expliquez vos choix si vous le souhaitez:

- Pour aller vers la voie du DD
- Pour une conformité à la déclaration de Paris plus particulièrement l'alignement de l'aide sur les priorités nationales

4. De quelle façon des ODD «applicables universellement» peuvent être pertinents et concrets pour les pays ayant différents niveaux de développement? (S'il vous plaît, se référer à la situation de votre pays, le cas échéant.)

En tenant compte des spécificités des pays dans la mise en œuvre des ODD notamment au niveau des Petits États Insulaires en Développement (PEID)

5. Les ODD sont censés être «d'envergure mondiale». Les cibles associées à ces objectifs devraient-elles être:
 - a. communes à tous les pays?
 - b. définies par chaque pays? ou
 - c. communes mais différenciées selon les caractéristiques du pays et le niveau de développement? Si votre réponse est «c.», s'il vous plaît, expliquer comment.

La mise en œuvre des ODD doit tenir compte des enjeux globaux, spécifiques et surtout du niveau de développement des pays.

Les ODD doivent être «fondés sur l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, respecter pleinement les Principes de Rio, s'appuyer sur les engagements précédemment pris, et contribuer à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grands sommets économiques, sociaux et environnementaux».

(L'Avenir que nous voulons, paragraphe 246)

6. Quels objectifs et cibles existants (par exemple: les OMD, les objectifs/cibles de l'Agenda 21, Plan de mise en œuvre de Johannesburg) *devraient*, selon vous, être intégrés – peut-être sous forme de mise à jour – dans une proposition d'objectifs de développement durable (ODD)?

- 1 Mise en œuvre du plan d'Action de la Barbade
- 2 Mise en œuvre de la stratégie de Maurice

Les ODD «devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour l'après 2015».

(L'Avenir que nous voulons, paragraphe 246)

7. **Quelles mesures concrètes peuvent être prises pour s'assurer que les ODD soient cohérents et intégrés au programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015?**

Les ODD doivent être définis, validés et adoptés de manière participative par tous les pays avant 2015

*«Nous estimons que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs doivent être évalués et que des cibles et des indicateurs doivent être établis, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et du niveau de développement de chaque pays.»
(L'Avenir que nous voulons, paragraphe 250)*

8. **Comment l'évaluation des progrès vers la réalisation des ODD devrait être effectuée à l'échelle mondiale?**

- 1 **L'évaluation doit être réalisée annuellement et de manière effective**
- 2 **Mise en place d'une commission d'évaluation des progrès de mise en œuvre des ODD**

«L'Avenir que nous voulons» indique que le Groupe de travail sur les ODD définira tout d'abord sa méthode de travail et «devra, notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies» (par. 248)

9. **Quelles mesures devraient être prises pour rendre le processus d'élaboration d'une proposition d'ODD inclusif et participatif?**

Par l'implication effective des grands groupes définis par l'agenda 21 dans toutes les étapes du processus d'élaboration.

Comment la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes pourraient y être associées?

Par leur présence dans les différentes instances de décision comme les Commissions et Conseils de DD.

10. **Quels principes devraient sous-tendre le développement des ODD? (Par exemple, le rapport de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur l'agenda de développement post-2015, *Realizing the Future We Want For All*, a recommandé d'ajouter (i) la réduction des inégalités, (ii) la promotion des droits de l'homme et (iii) assurer la durabilité);**

(i)La cohésion sociale, (ii)la résilience aux CC, (iii) la mise en place de comité de coordination

11. **Comment un nouveau partenariat mondial pour le développement devrait se construire à l'intérieur ou autour des ODD?**

Ce nouveau partenariat mondial doit se construire sur la base des SDD par la création d'un réseau des SNDD

12. Avez-vous d'autres observations, idées ou contributions dont vous souhaiteriez informer le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable pour le début de ses travaux?

- 1 S'assurer que tous les pays ont élaboré leur SNDD conformément aux recommandations de Plan d'Action de Johannesburg(2002)**
- 2 Appuyer les pays dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des SNDD**